



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/44
15 novembre 2019



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

PROPOSITION DE PROJET : CONGO (LE)

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche) PNUÉ et ONUDI

FEUILLE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Congo

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	63 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2018	7,13 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2018	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					7,13				7,13

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	10,14	Point de départ des réductions globales durables :	10,14
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,55	Restante :	6,59

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,25	0,36	0,61
	Financement (\$ US)	28 250	39 550	67 800

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020	Total	
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal			s. o.	10,14	10,14	9,13	9,13	9,13	9,13	9,13	6,59	s. o.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s. o.	10,14	10,14	9,13	9,13	9,13	9,13	9,13	6,59	s. o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	45 000	30 000	0	0	40 000	0	25 000	0	35 000	175 000	
		Coûts d'appui	5 850	3 900	0	0	5 200	0	3 250	0	4 550	22 750	
	ONUDI	Coûts du projet	100 000	0	0	0	75 000	0	0	0	0	0	175 000
		Coûts d'appui	9 000	0	0	0	6 750	0	0	0	0	0	15 750
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		145 000	30 000	0	0	115 000	0	0	0	0	290 000	
	Coûts d'appui		14 850	3 900	0	0	11 950	0	0	0	0	30 700	
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000	
	Coûts d'appui		0	0	0	0	0	0	0	3 250	0	3 250	

*La quatrième tranche aurait dû être présentée en 2018.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Congo, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 25 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 250 \$ US pour le PNUE uniquement.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019 à 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Congo a rapporté une consommation de 7,13 tonnes PAO de HCFC en 2018, ce qui est environ 29,7 % inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2014-2018 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Congo (2014-2018, données de l'Article 7)

HCFC-22	2014	2015	2016	2017	2018	Valeur de référence
Tonnes métriques	158,55	148,18	144,18	139,27	129,60	184,4
Tonnes PAO	8,72	8,15	7,93	7,66	7,13	10,14

3. La consommation de HCFC au Congo est vouée uniquement au secteur de l'entretien, principalement pour les équipements de climatisation; elle est en baisse en grande partie grâce aux mesures de contrôle sur l'approvisionnement des HCFC au pays et à la formation sur les bonnes pratiques, ce qui engendre un usage moindre des HCFC pour l'entretien des équipements. Les climatiseurs sans HCFC qui utilisent le R-410A et le R-407C sont en usage sur le marché.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement du Congo a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2018 et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Au Congo, l'octroi de permis d'importation et d'exportation de SAO, y compris les HCFC, est couvert par le décret du cadre de réglementation du 13 mai 2002, qui contrôle l'importation, l'exportation et la réexportation des SAO et d'équipements renfermant des SAO (y compris les HCFC). Ce cadre est par ailleurs renforcé par la réglementation sous-régionale mise en place par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) en novembre 2004, qui vise à harmoniser les règlements relatifs à l'importation, à la commercialisation, à l'utilisation et à la réexportation des SAO et de leurs contenants. La réglementation de la CEMAC contrôle également les HCFC et les équipements à base de HCFC. Le gouvernement propose aussi de mettre en œuvre des règlements sur la certification des techniciens en 2020.

¹ Conformément à la lettre du 8 octobre 2019 adressée au Secrétariat par le ministère du Tourisme et de l'Environnement du Congo.

Secteur de l'entretien en réfrigération

6. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Trois ateliers pour 69 agents des douanes sur l'identification et le contrôle des HCFC et des équipements à base de HCFC; un atelier de formation supplémentaire pour 25 participants est prévu en novembre 2019;
- (b) L'achat et la distribution de 13 identifiants de frigorigènes pour les douanes, le bureau de l'unité nationale de l'ozone (UNO) et les départements administratifs associés aux douanes et aux contrôles frontaliers afin de renforcer la surveillance du commerce des HCFC;
- (c) Trois ateliers pour 49 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien pour les équipements de réfrigération et de climatisation, ainsi que la manipulation sûre des frigorigènes à base d'hydrocarbures. Le gouvernement planifie d'organiser trois autres ateliers de formation pour 90 participants d'ici décembre 2019;
- (d) L'achat et la distribution de 30 unités de climatisation à base de R-290 pour l'UNO, le ministère du Tourisme et de l'Environnement et différents départements gouvernementaux dans 12 autres villes pour promouvoir et montrer la technologie et la performance des produits à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG).

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

7. L'UNO a supervisé la mise en œuvre du PGEH et a recueilli des données pertinentes avec l'aide de deux consultants. Les dépenses de la PMU s'élèvent à 5 000 \$ US pour le personnel et les frais des consultants, 4 000 \$ US pour les déplacements et 1 000 \$ US pour les frais de communication; cela équivaut au financement attribué à la PMU.

État du décaissement des fonds

8. En octobre 2019, sur le montant de 288 626 \$ US approuvé jusqu'ici, 261 953 \$ US ont été décaissés (95 000 \$ US pour le PNUE et 166 953 \$ US pour l'ONUDI) comme l'indique le tableau 2. Le solde de 26 673 \$ US devrait être décaissé d'ici le 30 juin 2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Congo (\$ US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (en %)
Première tranche	Approuvé	45 000	98 626*	143 626	100
	Décaissé	45 000	98 626	143 626	
Deuxième tranche	Approuvé	30 000	0	30 000	100
	Décaissé	30 000	0	30 000	
Troisième tranche	Approuvé	40 000	75 000	115 000	77
	Décaissé	20 000	68 327	88 327	
Total	Approuvé	115 000	173 626	288 626	91
	Décaissé	95 000	166 953	261 953	

* Après la rectification des soldes renvoyés lors de la 79^e réunion.

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2020 et mars 2021 :
- (a) Renforcement des compétences nationales (douanes, inspecteurs de l'environnement, ministère du Commerce) pour la surveillance et le contrôle de l'importation et de la distribution des HCFC : trois ateliers de formation pour 60 agents des douanes sur l'identification et le contrôle des HCFC et des équipements à base de HCFC (PNUE) (8 000 \$ US);
 - (b) Renforcement des compétences techniques des experts en réfrigération sur les bonnes pratiques de réfrigération : trois ateliers de formation pour 90 techniciens en climatisation sur la récupération et le recyclage des HCFC ainsi que sur la manipulation sûre des frigorigènes à base d'hydrocarbures (PNUE) (12 000 \$ US);
 - (c) PMU : Recrutement de deux consultants nationaux (un expert en réfrigération et un autre en douanes) (5 000 \$ US) en plus de l'équipe existante au sein de l'UNO pour contribuer à la supervision de la mise en œuvre efficace de toutes les activités du PGEH et à la collecte de données exactes; le personnel de surveillance voyagera (4 000 \$ US), fournira des rapports sur la mise en œuvre du PGEH et les communiquera (1 000 \$ US) (PNUE).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

10. Après une demande de précision, le PNUE a expliqué que le retard dans la présentation de la quatrième tranche a été causé par un changement au sein de l'UNO, avec la retraite de l'ancien agent national de l'ozone et des retards dans la nomination d'un nouvel agent.

Cadre juridique

11. Le gouvernement du Congo a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2019 à 6,88 tonnes PAO (125 tm), ce qui est inférieur aux cibles du Protocole de Montréal de 25 pour cent. Pour renforcer les règlements nationaux afin de réduire la dépendance aux HCFC, le gouvernement du Congo travaille avec d'autres membres du CEMAC afin de mettre à jour les règlements sur l'interdiction de l'importation des équipements à base de HCFC d'ici 2020 et pour contrôler l'usage des équipements à base de HFC.

Secteur de l'entretien en réfrigération

12. Le PNUE a confirmé que le programme de formation pour les techniciens en réfrigération couvre l'usage sûr des frigorigènes inflammables; toutefois, il assure qu'il n'y a pas de conversion des équipements à base de HCFC-22 vers des frigorigènes inflammables. L'UNO est pleinement consciente des décisions du Comité exécutif concernant la conversion des équipements utilisant des frigorigènes inflammables dans des équipements conçus pour des frigorigènes non inflammables.²

² Décisions 72/17 et 73/34

Durabilité de l'élimination des HCFC

13. Dans le cadre de la phase I, l'assistance technique et les équipements de formation ont été fournis aux centres de formation nationaux des techniciens en climatisation sur une base continue. Afin de réduire la dépendance aux équipements de climatisation à base de HCFC, le gouvernement envisage d'émettre une interdiction sur l'importation de ces équipements dans un futur proche. Une combinaison des mesures énoncées ci-dessus devrait engendrer l'élimination durable des HCFC au pays.

Conclusion

14. Le PGEH progresse même si le pays a fait face à des défis par le passé, ce qui a causé un retard dans la présentation de la tranche actuelle. Le système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation du pays est opérationnel. La consommation de HCFC en 2018 est de 21,9 % en dessous des cibles de contrôle du Protocole de Montréal. Les activités mises en œuvre jusqu'ici dans le cadre des trois premières tranches, incluant le renforcement des centres d'excellence du pays, les compétences nationales pour le contrôle des HCFC et la distribution des équipements et des outils d'entretien en réfrigération, ainsi que celles prévues dans le cadre de la quatrième tranche et qui incluent la formation des agents des douanes et de l'exécution de la loi et la formation des techniciens d'entretien et des experts, renforceront par ailleurs le secteur de l'entretien et assureront la durabilité à long terme des activités proposées dans le cadre de la phase I du PGEH. Le taux de décaissement des fonds de la troisième tranche est de 77 % des fonds approuvés.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Congo, et recommande en outre l'approbation générale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH du Congo, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2020-2021 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	25 000	3 250	PNUE